

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Réunion Ordinaire du 9 AVRIL 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le neuf du mois d'avril à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Boussais, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

**Date de la convocation** : Mercredi 3 avril 2024

**25 présents + 2 pouvoirs (27 votes sur 28)** :  
**Quorum atteint (15)**

**Membres titulaires présents** :

- ✓ Commune d'Airvault : Viviane CHABAUTY, Dominique GUILBOT, Frédérique DAMBRINE, Olivier FOUILLET, Maryse CHARRIER, Jacky JOZEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Frédéric PARTHENAY, Lucette ROCHER, Mattieu MANCEAU
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD, Fabrice DURAND
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET,
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Mathias DIXNEUF
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU, Alain JEZEQUEL, Micheline REAU

**2 pouvoirs** :

- ✓ Sébastien FAURE a donné pouvoir à Viviane CHABAUTY
- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Monique NOLOT

**Excusés** : Huguette ROUSSEAU, Maryse BARIGAULT et Sébastien FAURE

**Dominique GUILBOT a été élue secrétaire de séance**

=====

**ASSANISSEMENT - Redevance 2024**

- Vu l'article R 2224-19 du code général des collectivités territoriales
- Vu l'article L210-1 du code de l'environnement
- Vu les article L1331-8 du code de la santé publique notamment l'article L1331-8
- Vu la délibération N°2015-054 validant le règlement d'assainissement
- Vu la délibération N°2021-083 établissant les tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2022
- Vu l'avis du conseil d'exploitation réuni le 11 mars 2024
- Vu l'exposé du président

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, **DECIDE** :

- ▶ De fixer les tarifs de la redevance assainissement suivant à partir du 1<sup>er</sup> mai 2024 :

	<b>A partir du 1<sup>er</sup> mai 2024</b>
Part fixe (abonnement)	55€
Part variable (prix du m3)	2,20€/m3

A laquelle vient s'ajouter la redevance pour modernisation des réseaux.

- ▶ D'autoriser Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération

Fait et délibéré, le 10 avril 2024  
Et ont signé le Président et la secrétaire

Le secrétaire de séance,  
Dominique GUILBOT

Le Président,  
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20240411-11-DE

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire  
de l'acte communiqué en copie exécutoire  
adressé au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Po  
mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l

Réception par le Préfet : 11-04-2024

Publication le : 11-04-2024

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48